

2020-0576
2020-10-15

L'homologation de ce produit a été révoquée le 07 juin 2023.
La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

Doktor Doom tueur d'insectes premium protech 3610

Solution

Pour application réservée au personnel agréé de répression des insectes nuisibles

COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 30806 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NE PAS appliquer en pulvérisation d'ambiance à des doses supérieures à 0,055 g p.a./m³ dans les habitations, notamment les maisons et les appartements ou les chambres d'hôtel de motel et de centres de villégiature.

PRINCIPES ACTIFS:

Pyréthrine.....3,00%

Butoxyde de pipéronyle.....5,76%

Dicarboximide de N-octylbicycloheptène.....10,00%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

ATTENTION POISON

Contenu net : __ L

753146 AB Ltd. o/a Ultrasol Industries
10755-69 Ave.
Edmonton, Alberta
T6H 2C9
780-432-6535
www.doktordoom.com

2020-0576
2020-10-15

MODE D'EMPLOI

Utilisation dans des maisons, restaurants, usines de transformation alimentaire, entrepôts et installations industrielles

Généralités: Ce concentré est conçu pour être utilisé non dilué dans des pulvérisateurs mécaniques à particules de la taille de l'aérosol tel que le Mini ULV LECO ou le Micro-Gen Micron Generator (mini LECO très faible volume ou le générateur Micro-Gen Micron). Il peut être dilué avec des kérosènes raffinés et peut être appliqué dans l'équipement de brumisation produisant des tailles plus larges que les particules d'aérosol, comme les appareils Microsol ou Challenger. Il peut aussi être dilué avec de l'huile spécifiée précédemment et appliqué comme pulvérisateur de protection de contact pour tuer les insectes rampants indiqués plus loin sur cette étiquette.

Il est interdit d'appliquer le produit sur le bétail servant à la production d'aliments destinés à la consommation humaine.

Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir de la zone à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement.

NE PAS appliquer à l'intérieur d'une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

PULVÉRISATION D'AMBIANCE - NON DILUÉ DANS DES GÉNÉRATEURS EN AÉROSOL - pour tuer mouches, moustiques, et moucherons: Fermer la pièce et éteindre tout équipement de climatisation ou de ventilation. Appliquer à raison de 100 ml de concentré non dilué par 100 mètres cubes de surface. Diriger l'aérosol ou le générateur vers le haut et vers les coins supérieurs de la pièce et le plafond.

PULVÉRISATEUR D'AMBIANCE - DILUÉ DANS DE L'ÉQUIPEMENT DE BRUMISATION MÉCANIQUE COURANT - pour tuer mouches, moustiques, et moucherons: Diluer le concentré avec de l'huile dans une proportion de 1 partie de concentré plus 29 parties d'huile et mélanger bien. Appliquer dans une proportion de 100 ml de pulvérisateur dilué par 100 mètres cubes de surface. Diriger la pulvérisation vers le haut et vers les coins supérieurs de la pièce et le plafond.

Pulvérisation d'ambiance : pulvérisation de gouttelettes fines (0,1 à 100 µm) en suspension dans l'air d'un espace clos.

Pour les applications de pulvérisation d'ambiance :

NE PAS appliquer dans un espace clos ou surélevé sans une protection adéquate des voies respiratoires et des yeux.

Aérer les zones après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou en utilisant des systèmes fonctionnels de ventilation ou de renouvellement de l'air. Utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

NE PAS appliquer si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents sur les lieux.

NE PAS rester dans les zones fraîchement traitées.

2020-0576

2020-10-15

NE PAS appliquer en pulvérisation d'ambiance à des doses supérieures à 0,055 g p.a./m³ dans les habitations, notamment les maisons et les appartements ou les chambres d'hôtel de motel et de centres de villégiature.

Les travailleurs qui sont appelés à pénétrer dans des zones traitées avant la mise à l'air libre pour appliquer le produit au moyen d'équipement à main à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (gouttelettes de 0,1 à 100 µm) doivent porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, une cagoule résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

La quantité manipulée par personne par jour ne doit PAS dépasser 1,3 L lorsqu'un équipement à main à pression mécanique produisant des brumes, des aérosols et des brouillards (gouttelettes de 0,1 à 100 µm) est utilisé. Ces restrictions visent à réduire au minimum l'exposition des préposés à l'application. Il est possible que l'application doive être réalisée sur plusieurs jours ou par plusieurs personnes, ou au moyen d'un équipement stationnaire.

NE PAS laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les zones traitées durant les 2 heures suivant l'application. Le spécialiste de la lutte antiparasitaire doit aviser les travailleurs, les particuliers et les autres personnes de cette exigence.

PULVÉRISATION DE CONTACT DILUÉ - pour les pulvérisateurs aux larges particules mouillantes pour tuer les phases accessibles d'insectes de greniers: charançons des grains, charançons du riz, tribolium brun de la farine, tribolium rouge de la farine, pyrale indienne de la farine, cadelles, et cucujides dentelés des grains: Fermez la pièce selon la description précédente. Diluer le concentré avec de l'huile dans une proportion de 1 partie de concentré plus 29 parties d'huile et mélanger bien. Pulvériser les parois extérieures des cellules à grain, les planchers, autour de la base de la machinerie à broyer, les murs et les plinthes, les endroits derrière les armoires, autour des tuyaux et tout autre havre pour les insectes en utilisant 5 litres de pulvérisation par 100 mètres carrés de surface. Forcer le jet dans toutes les fissures et fentes. Fentes et fissures : application directe d'un produit dans les petites ouvertures à la surface d'une structure comme les joints de dilatation, les points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures. Ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Répéter l'application au besoin.

PULVÉRISATION DE CONTACT NON DILUÉ - pour tuer coquerelles, poissons d'argent, fourmis, araignées dans des édifices à construction fermée: Appliquer avec l'appareil de pulvérisation à très faible volume dans toutes les fissures et lézardes des moulures, murs, planchers, sous les éviers, derrière les tuyaux et dans tous les endroits où les insectes trouvent un abri. Entrer en contact avec autant d'insectes que possible. Ne laisser pas le jet entrer en contact avec les aliments rangés. Appliquer à raison de 50 ml par 100 mètres cubes de surface. Répéter au besoin pour contrôler les insectes. Laisser la pièce fermée pendant une heure.

Pour les applications de surface :

NE PAS appliquer dans un espace clos ou surélevé sans une protection adéquate des voies respiratoires et des yeux.

2020-0576

2020-10-15

Aérer les zones après leur traitement en ouvrant les fenêtres et les portes ou en utilisant des systèmes fonctionnels de ventilation ou de renouvellement de l'air. Utiliser des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air.

NE PAS appliquer si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents sur les lieux.

NE PAS laisser entrer des personnes ou des animaux de compagnie dans les zones traitées avant que le produit pulvérisé n'ait séché.

NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.

Pour les pulvérisations en surface, utiliser une basse pression ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) avec des particules d'un calibre d'au moins 0,1 µm.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux si avalé ou absorbé par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou l'embrun. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne contaminer pas les aliments pour les humains ou les animaux. Ce produit est toxique pour les poissons et autres animaux aquatiques. Garder hors des lacs, ruisseaux, et étangs. Ne contaminer pas l'eau pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Laver-vous les mains, les bras et le visage à l'eau et

au savon après la manipulation et avant de manger ou de fumer. Couvrir les aquariums de poissons avant la pulvérisation.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2020-0576

2020-10-15

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Contient des distillats de pétrole. Le vomissement pourrait causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION:

1. Rincer trois fois le contenant vide ou rincer-le à pression. Ajouter les eaux de rinçage au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Suivre les directives provinciales pour tout nettoyage supplémentaire du contenant requis avant de le jeter.
3. Assurer-vous que le contenant vide soit inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.
5. Pour obtenir des informations sur l'élimination de tout produit indésirable et inutilisé, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation de votre province. Contacter le fabricant et l'organisme de réglementation de votre province dans les cas de déversement et pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE:

Garder le contenant fermé. Mélanger bien dans le baril avant tout échantillonnage et toute utilisation. Ranger dans un endroit sec et frais. N'entreposer, ne verser, ou ne déverser pas près de sources de chaleur ou de flammes nues.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.